

**ARRETE DU PRESIDENT**

**PORTANT DÉLÉGATION À MADAME FLORENCE LESAGE POUR L'UTILISATION DES DONNÉES ISSUE DU REGISTRE NATIONAL D'IMMATRICULATION DES SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES MISES À DISPOSITION PAR L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** la décision du Président n°DC2019/655 du 17 octobre 2019 adoptant la charte pour la confidentialité et l'utilisation des données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaire ;

**CONSIDERANT** que dans sa volonté de poursuivre ses actions en matière d'amélioration de l'habitat, de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, contre la précarité énergétique, le Territoire s'engage dans la réalisation d'une étude pré-opérationnelle permettant de définir une stratégie d'intervention en direction du parc privé ;

**CONSIDERANT** que la réalisation de cette étude nécessite d'accéder aux données issues du registre d'immatriculation des syndicats de copropriétés exploité par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ;

**CONSIDERANT** que par décision du Président n°DC2019/655 du 17 octobre 2019, le Territoire a adopté la charte pour la confidentialité et l'utilisation des données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaire ;

**CONSIDERANT** que la mise à disposition des données est conditionnée par la désignation d'un référent ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Madame Florence LESAGE, Chargée d'études observation et évaluation à la direction de l'Observatoire, est désignée référente pour l'utilisation des données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaire par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/11/19
Accusé réception le	04/11/19
Numéro de l'acte	AP2019-038
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190101-lmc112850-AI-1-1

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir durant un mois.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame Florence LESAGE.

Fait à Créteil, le 4 novembre 2019

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/11/19
Accusé réception le	04/11/19
Numéro de l'acte	AP2019-038
Identifiant téléransmission	094-200058006-20190101-lmc112850-AI-1-1